Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 52 (1944)
Heft: 2

Artikel: A propos du cinquantenaire de la Faculté de médecine de Lausanne
Autor: Taillens, J.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-40580

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

52me année No 2 Avril-Mai-Juin 1944

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

paraît par livraison de 48 ou 64 pages tous les 3 mois

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Fr. 8.— par an franco pour toute la Suisse

Fr. 10.— par an pour les autres pays de l'Union postale

Pour les membres de la Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, les 8 francs comprennent la cotisation annuelle

Prix d'une livraison séparée fr. 2.50

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Eug. MOTTAZ, prof., chemin de Montolivet, 28, Lausanne.

SOMMAIRE : A propos du cinquantenaire de la Faculté de médecine de Lausanne, par le professeur J. TAILLENS (avec un hors-texte et des illustrations). — Un magistrat vaudois : Alphonse Nicole-Du Pan (1789-1874), par EDOUARD CHAPUISAT *(suite et fin)*. — Dans les environs de Morges : les tours de surveillance des vignes, par E. GAVILLET (avec illustrations). — Vaud et Valais en 1799. — Chronique. — Bibliographie.

A propos du cinquantenaire de la Faculté de médecine de Lausanne [1]

par le professeur J. Taillens

Messieurs,

Lorsque je fus chargé, par la faculté, d'écrire l'article qui traiterait de la création de la faculté de médecine, [2] je commençai par rassembler mes souvenirs et par me documenter ; pour ce faire, je consultai les archives de l'Etat et de l'Université, je relus le compte rendu des séances du Grand Conseil vaudois et du Conseil communal de cette époque et je parcourus un certain nombre de journaux lausannois des années 1888 à 1891. Je fus enfin obligeamment renseigné par le directeur de l'hôpital

[1] Causerie faite à la Faculté de médecine, lors d'une réunion d'adieu, le mercredi 17 décembre 1941.

[2] Paru dans *Le cinquantenaire de la Faculté de médecine*, Roth & Cie, libraires, Lausanne, 1939.

ophtalmique. Il me fut ainsi possible de réunir une abondante documentation, que je n'ai pas reproduite entièrement dans le livre jubilaire de la faculté ; parmi les documents non reproduits, je voudrais, ce soir, vous en exposer quelques-uns.

Le premier point qui mérite d'être relevé, c'est l'immutabilité du caractère vaudois. Oyez plutôt. Le 28 mai 1806, soit trois ans après que notre pays est devenu le canton de Vaud, la loi qui porte cette date prévoit la création d'une chaire de médecine et d'une chaire de chirurgie. Rien ne se fait, et c'est seulement deux ans et trois mois plus tard, soit le 31 août 1808, que le Dr Verdeil, qui préside le Bureau de santé générale du canton de Vaud (actuellement Conseil de santé), écrit au Petit Conseil, disant, entre autres choses, qu'il lui paraît que deux chaires de médecine sont insuffisantes. Le Conseil académique, sollicité par le Petit Conseil de donner son avis, abonde dans ce sens et établit un programme, que j'ai eu sous les yeux et qui est fort intelligent. Sur ce, nouveau silence de trois années. Le 2 mai 1811, le Conseil académique attire l'attention du Petit Conseil sur le délai, prévu par la loi et qui va arriver à échéance ; il dit encore à ce propos qu'il faudrait ajouter au moins une troisième chaire aux deux qui sont prévues. Le Petit Conseil répond qu'il est préférable, pour le moment, de s'en tenir aux deux chaires indiquées par la loi, puis il demande que le Conseil académique établisse un programme de concours. Ce programme est formulé le 1er août suivant. Ce n'est que huit mois plus tard que le concours est ouvert. Sur le rapport académique de ce concours, rapport que j'ai eu entre les mains et qui fut envoyé au Petit Conseil le 17 juin 1812, il est écrit ceci : « nomination renvoyée ». Nouveau silence. A une date ultérieure, que je n'ai pu préciser, le Petit Conseil établit un projet de loi qui devait être présenté au Grand Conseil et qui prévoyait l'abrogation de la loi demandant la création de deux chaires de médecine. Rien ne fut présenté, rien ne fut fait, car, huit ans plus tard, la loi de l'Académie, de 1820, parle encore des deux chaires de médecine. Il faut arriver à 1837 pour voir la loi de cette année-là abroger celle de 1806.

Cette succession d'actes et de silences, ces longues périodes de méditation ne sont-elles pas admirables? Et malgré trois siècles d'occupation bernoise, ne voit-on pas le caractère vaudois, avec une force irrésistible, rester le même? J'ignore les noms des membres du Petit Conseil d'alors, mais ne mériteraient-ils pas qu'on leur érigeât un monument anonyme, sur lequel on inscrirait ces simples paroles : « On a le temps ! »

Dans le rapport du Petit Conseil au Grand Conseil, rapport non daté, dont je parlais tout à l'heure et qui proposait de supprimer l'article de loi prévoyant la fondation de deux chaires de médecine, il y avait, à l'appui de cette façon de voir, entre autres, l'argument suivant : « Nous sommes environnés d'écoles de médecine et de chirurgie, où il est facile de se rendre, étant donné les facilités de communication. » Il ne pouvait s'agir ici que des facultés de Bâle, Zurich et Berne, qui existaient déjà, tandis que celle de Genève est postérieure, puisqu'elle date de 1873. Voulant mettre la chose au clair sur ces facilités de communication, je me suis adressé à la Direction des postes, qui m'a très obligeamment renseigné.

A cette époque, il y avait chaque jour deux diligences qui partaient pour Berne, Zurich et Bâle ; les départs de Lausanne pour Berne avaient lieu à 5 heures et à 18 heures 30 ; on arrivait à la Ville fédérale à 16 heures et à 5 heures 30, ce qui correspond à une durée de parcours de onze heures de temps ; on repartait de Berne pour Zurich à 6 heures 30 ou à 17 heures 30, et pour Bâle à 9 heures et à 17 heures. Le trajet, de Lausanne à Zurich, demandait donc, arrêts compris, vingt-cinq heures environ, et de Lausanne à Bâle vingt-trois heures et demie ; on pouvait aller dans cette dernière ville, en passant par Neuchâtel, Bienne et le Jura en vingt-trois heures et demie aussi. Un étudiant en médecine, habitant Lausanne, pouvait donc se rendre à Berne en onze heures, à Zurich ou à Bâle en vingt-quatre heures environ. Aujourd'hui, les trains légers mettent une heure et quart pour aller à Berne et trois heures pour aller à Zurich ou à Bâle ; demain, lorsqu'on ne voyagera plus qu'en avions rapides, on ira à Berne en douze à quinze minutes, à Zurich ou à Bâle

en une petite demi-heure. Que dirait-on aujourd'hui s'il fallait vingt-quatre heures pour atteindre ces deux cités?

* * *

Un point que je voudrais relever, en passant, se rapporte à la loi de 1881, réglant la fondation des chaires d'anatomie et de physiologie. Dans les rapports et les écrits officiels se rapportant à cette fondation, où la signature de Boiceau, alors chef du Département de l'instruction publique, apparaît souvent, il est fait de fréquentes allusions à la récente ordonnance fédérale sur les examens fédéraux de médecine ; c'est une nouvelle centralisation, dit-on alors, c'est une nouvelle atteinte à l'indépendance des cantons, c'est une nouvelle dépossession faite à leurs dépens. Que diraient-ils aujourd'hui, ces rapports, ces écrits, ces protestataires?

Chose curieuse, moins de dix ans plus tard, lors de la fondation de l'Université, on raisonne autrement ; en effet, on se propose alors :

1. de demander un subside fédéral pour la faculté de droit, celle-ci devant être spécialement développée, étant donné la présence à Lausanne du Tribunal fédéral ;
2. on désire et on espère la fondation, à Lausanne, d'un laboratoire fédéral d'hygiène ;
3. enfin, on voudrait que Lausanne devînt le siège d'une école fédérale de sages-femmes, pour y enseigner et y apprendre sans doute l'art des accouchements selon le mode centralisé.

On ne craint pas de demander ces subsides, oubliant qu'en tendant la main, on se met sous la dépendance de ceux qui paient.

* * *

Je n'entends pas, en ce moment, parler de nouveau de Gabriel de Rumine, sur lequel je pourrais cependant m'étendre encore, mais je voudrais par contre parler d'autres hommes, dont on ne connaît bien souvent que le nom seul, qui ont cependant joué,

directement ou indirectement, un grand rôle dans notre canton, au point de vue médical, ou qui ont eu de l'influence sur la fondation de la faculté de médecine. Ce sont William Haldimand, le Dr Recordon, longtemps chef du service de santé, et Samuel Cuénoud, syndic de Lausanne.

Depuis bien longtemps, la famille Haldimand était fixée à Yverdon ; au XVIIIe siècle, des membres de cette famille émigrèrent, les uns à Turin, les autres à Londres. Un oncle de William Haldimand avait embrassé la carrière militaire, était arrivé au grade de général et avait même été gouverneur du Canada ; puis il était rentré à Yverdon pour y finir ses jours et y mourir en 1791. Riche, il avait légué sa fortune à Antoine-François Haldimand, lequel, après avoir beaucoup voyagé, s'était fixé et marié à Londres, où il eut douze enfants, dont le onzième, William, « le nôtre », naquit le 9 septembre 1784. Elevé en vue d'une carrière commerciale, William Haldimand reçut une éducation surtout pratique, ce qu'il regretta souvent dans la suite ; il chercha du reste à la compléter. Orphelin de mère très tôt, il fut élevé par une sœur aînée, qui lui apprit de bonne heure à pratiquer une absolue probité, traditionnelle dans les milieux travailleurs de la Cité.

Intelligent, travailleur, instruit, brillant, William Haldimand plaisait à tout le monde. En 1809, à l'âge de vingt-cinq ans, il fut appelé à faire partie du conseil de la Banque d'Angleterre, qu'il présida même quelques années plus tard. C'était en pleines guerres napoléoniennes, la dette publique était déjà de 20 milliards de livres sterling. C'était un grand honneur, pour un homme jeune encore, d'être appelé à siéger dans le comité de la Banque d'Angleterre, de travailler à la défense de cette banque, *the old lady*, comme on l'appelait déjà et comme on l'appelle encore. L'élection se faisant par cooptation, les autres membres du comité, presque tous âgés, voyaient en William Haldimand un homme jeune encore, distingué, parfaitement élevé, qui ne serait pas intraitable, qui ne chercherait sans doute pas à modifier les habitudes prises. La banque, chargée par l'Etat de subvenir à ses besoins, voyait la dette augmenter et l'inflation menacer ;

c'est alors que le Parlement décréta le cours forcé, qui devait durer jusqu'après Waterloo et qui permit à l'Angleterre d'entretenir sa marine et son armée et de venir financièrement en aide à ses alliés. La confiance universelle dans la solvabilité de cette banque était telle que, la paix conclue, le change anglais remonta ; alors qu'en 1814, à l'étranger, le change anglais était de 25 % en-dessous du pair, quatre ans plus tard, il ne l'était plus que de 3 %. Ce n'est qu'en 1821 que le cours forcé fut aboli et que, par conséquent, le remboursement des billets en or fut de nouveau autorisé.

Très attaché au parti libéral, opposé à la loi du cours forcé, Haldimand fut souvent en conflit avec ses collègues du comité de la banque et avec les dirigeants d'Angleterre. Fatigué, las, il décida de dissoudre sa maison de commerce, qu'il dirigeait depuis 1817 ; il le fit en 1827 et l'année suivante, soit en 1828, il venait à Lausanne et se fixait dans sa propriété du Denantou, qu'il avait achetée en 1821 et où il avait déjà souvent séjourné.

A Lausanne, William Haldimand a laissé le souvenir d'un vrai philanthrope, quoiqu'il n'aimât pas ce terme. La philanthropie, disait-il, est une vertu qui sent le métier. Prêt à venir en aide à quelqu'un dans la détresse, il ne se laissait cependant pas aveugler, car la pratique des affaires l'avait rendu clairvoyant. Bon et charitable avec les simples, il savait donner sans humilier et refuser sans blesser. Epris de vérité, il avait la dissimulation en horreur. On l'accusait parfois de jeter son argent par les fenêtres ; c'était peut-être quelquefois vrai, mais s'il lui arrivait de le faire, il savait choisir la fenêtre : ce n'était en tout cas pas celle où il y avait des applaudissements à recueillir, car il n'aimait point les louanges. Celles-ci, disait-il, sont une atteinte portée à l'indépendance.

Sa générosité fut très grande ; exercée isolément, elle a souvent passé inaperçue ; sa générosité publique est, par contre, bien mieux connue. C'est ainsi que la guerre de la Grèce pour son indépendance l'enthousiasma ; il donna son aide à ce pays et plus d'une fois, il y alla de sa poche, souvent pour des sommes considérables.

Hôte habituel d'Aix-les-Bains, il fonda, en 1828, dans cette station thermale, un hôpital pour indigents, qu'il paya entièrement de sa poche. Quelques années plus tard, la reine Hortense, belle-fille de Napoléon Ier et mère de Napoléon III, était l'hôtesse, au Denantou, de William Haldimand ; celui-ci lui parla, en passant, de sa fondation d'Aix-les-Bains. La reine Hortense lui proposa alors d'y ajouter, à ses frais, quelques lits gratuits, ce que W. Haldimand accepta. Quelques années plus tard, sous le Second Empire, la municipalité d'Aix-les-Bains, obéissant à un sentiment de servilité peu louable, débaptisa l'Hôpital Haldimand et l'appela Hôpital de la reine Hortense !

Dans notre pays, nombreux furent les actes de générosité de W. Haldimand : fondation d'une école, don d'une fontaine à un village, ouverture d'une route. En 1850, à Lausanne, en plein centre de la ville, place de la Riponne, à l'endroit où se trouve actuellement l'aile nord de l'Université, il fonda une buanderie qui porta son nom. Cette buanderie fut construite selon ses plans et à ses frais ; il l'avait fait, pensant que le progrès matériel va de pair avec le progrès moral et que la propreté du corps entraîne la propreté morale. Pendant bien des années, la buanderie Haldimand n'eut qu'un succès financier relatif ; il est vrai que les prix étaient bien bas ; c'est ainsi que je me rappelle fort bien que, étant jeune collégien, alors qu'aucune maison lausannoise n'avait de chambre de bain, mes frères et moi y allions, chaque samedi après-midi, prendre un bain hebdomadaire, lorsque le lac ne pouvait y suffire ; le bain coûtait 20 centimes. A ce tarif, le déficit annuel était inévitable et Haldimand boucha ce trou jusqu'au jour où ce ne fut plus nécessaire.

W. Haldimand donna encore 75.000 francs pour la fondation de l'église anglaise de la route d'Ouchy. Mais son œuvre essentielle à Lausanne fut la fondation, en 1842, de l'Asile des aveugles, appelé aujourd'hui hôpital ophtalmique. Le Grand Conseil, dans sa séance du 18 juin 1843, lui donna l'existence légale et il fut ouvert en 1844. C'est ici qu'intervient le Dr Recordon, qui en fut le premier médecin. Ajoutons enfin que William Haldimand, nommé bourgeois d'honneur de Lausanne, mourut

au Denantou, en 1862, à l'âge de septante-huit ans, après une paralysie qui dura plusieurs années et qu'il supporta avec un admirable courage.

Pour finir, disons deux mots encore sur la tour Haldimand, située au bout du quai d'Ouchy. Cette tour est née d'un pari, fait entre les trois familles Haldimand, Perdonnet de Mon Repos, et de Cerjat de Montchoisi. C'était à qui des trois construirait la tour qui aurait l'apparence la plus vieille ; c'est Haldimand qui gagna le pari. Les deux autres tours existent encore, l'une au haut du parc de Mon-Repos, l'autre à Rovéréaz, qui était alors la propriété des de Cerjat ; elle est située un peu en-dessous de la grande route. La tour Haldimand n'est donc pas une antiquité romaine, comme on l'entend parfois dire, par des bateliers ou des chauffeurs de taxis qui promènent des étrangers ; c'est une tour qui est née vieille et n'a jamais été jeune.

* * *

Né à Rances, en 1811, le Dr Recordon, après avoir étudié la médecine à Heidelberg, revint au pays, où il fut tout d'abord interne de Mathias Mayor, à l'Hôpital cantonal, pendant deux années. Puis il fut médecin de Lavey, où il resta de 1835 à 1837, pour revenir ensuite à Lausanne ; il s'établit alors à la place Saint-Laurent et pratique la médecine, mais il se distingue bientôt en ophtalmologie ; il opère certains malades atteints d'affections oculaires et les héberge dans son appartement.

A cette époque, Mlle Elisabeth de Cerjat habitait Montchoisi ; elle avait été, en 1842, se faire opérer de la cataracte à Heidelberg, par Chelius, qui enseignait l'ophtalmologie dans cette université et qui avait été le maître de Recordon ; Chelius parle avec éloge de Recordon à Mlle de Cerjat. Celle-ci, opérée avec succès, est enthousiasmée d'avoir recouvré la vue ; lorsqu'elle revient à Lausanne, elle épanche son enthousiasme auprès de son voisin du Denantou, W. Haldimand. Or, il se trouve qu'à cette même époque, le jeune pasteur d'Ouchy, qui, par un nom bien prédestiné s'appelait Espérandieu, était un ami du Dr Recordon ; il lui raconte qu'un de ses paroissiens, Haldimand, s'intéressait

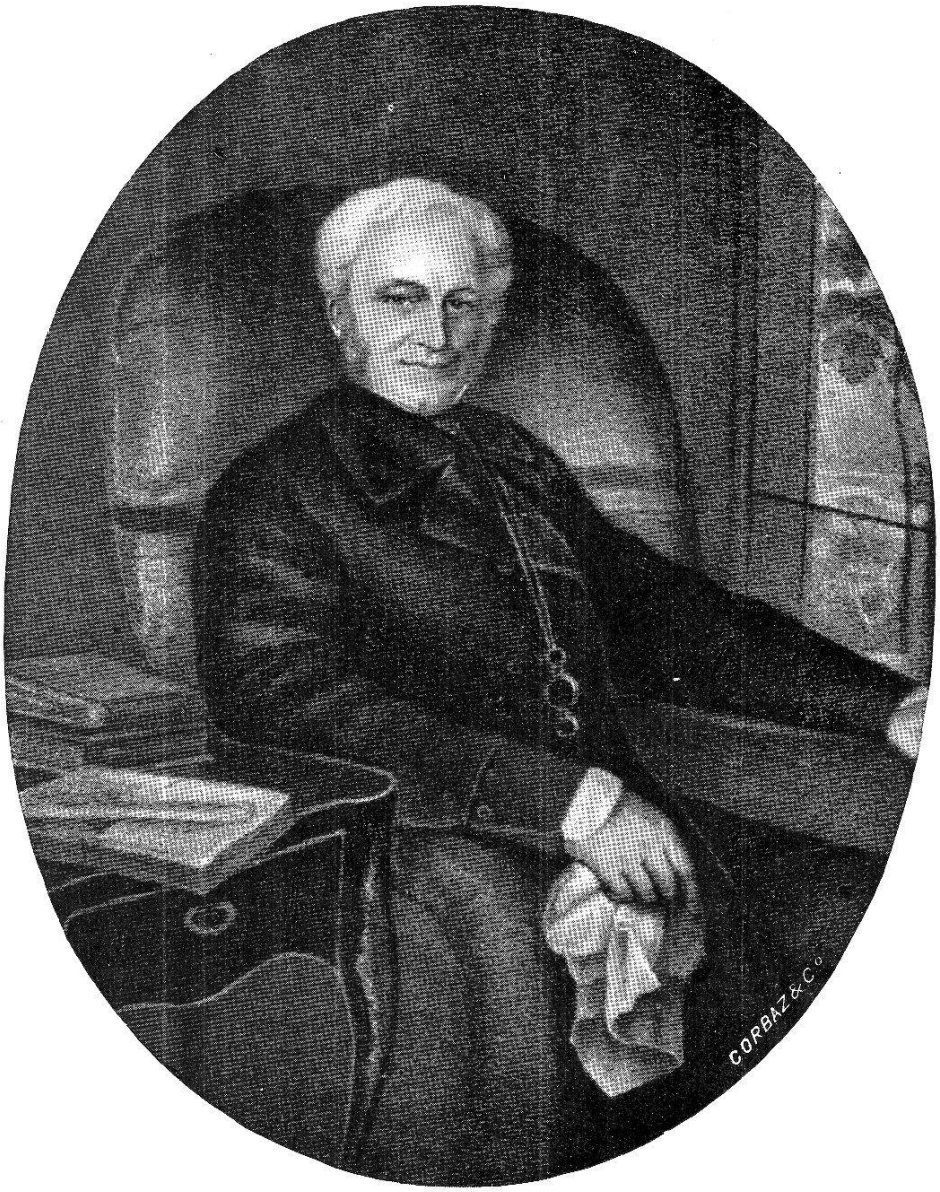

WILLIAM HALDIMAND
1784 - 1862

ELISABETH DE CERJAT
1769 - 1847

aux aveugles ; ils vont le voir ensemble et, peu après, Mlle de Cerjat et Haldimand décident de faciliter la construction d'une clinique pour malades des yeux ; la première donne pour cela 4000 francs, Haldimand y va de 48.000 francs ; on construira sur un terrain situé près de la place Chauderon, terrain appartenant à la ville et qui sera cédé à bon compte. La construction se

fait ; comme toujours, le devis est largement dépassé et atteint 100.000 francs ; Haldimand fait un nouveau versement de 50.000 francs.

On appelle à la direction de l'établissement, nommé désormais Asile des aveugles, M. Hirzel, ancien élève de l'Ecole normale de Kussnacht, qui y travailla avec sa femme et plus tard avec sa fille ; je les ai moi-même bien connus pour les avoir vus venir très souvent dans le magasin d'horlogerie de mon père. A titre anecdotique, je citerai deux élèves de l'Asile des aveugles ; le premier, Delessert, que j'ai connu aussi, fut longtemps l'organiste de la cathédrale ; il avait une petite propriété à Peney-le-Jorat, soit à 17 kilomètres de Lausanne, où il se rendait souvent seul, à pied, quoique entièrement aveugle. On raconte qu'il fut un jour recueilli par un passant qui se rendait en voiture à Peney-le-Jorat et qui, à un moment donné, se trompa de route. Ce fut Delessert qui le lui fit remarquer et qui le remit sur le droit chemin ! L'autre élève dont je veux rappeler le nom était Meystre, lequel était sourd-muet et n'avait qu'un œil ; en jouant avec un sien cousin, par accident, cet œil fut blessé et perdu ; Meystre était donc devenu sourd-muet-aveugle et je me rappelle fort bien l'avoir vu, au bras de Mme ou de Mlle Hirzel, avec lesquelles il s'entretenait en parlant avec les mains.

En 1855, Haldimand donne une nouvelle somme de 75.000 francs à l'Asile des aveugles, pour y fonder l'atelier des hommes ; Mme de Rumine, de son côté, donne 15.000 francs pour y installer un orgue. — De son vivant, Haldimand donna environ 600.000 francs à l'Asile des aveugles et lui légua un demi-million à sa mort. Le nom de ces deux donateurs resta longtemps, très longtemps, bien vivant à Lausanne et, pendant mon enfance, on en parlait très souvent encore.

Le Dr Recordon fut le médecin de l'Asile des aveugles, dès son ouverture en 1844, et le resta jusqu'en 1881 ; dès 1869, il y fut secondé par Marc Dufour, qui devait acquérir, comme oculiste, une renommée mondiale.

En même temps que son activité de spécialiste, Recordon joua un grand rôle dans la vie médicale de notre canton, comme

FRÉDÉRIC RECORDON
1811 - 1889

médecin-chef du service de santé. Il entra au Conseil de santé en 1851, en fut le vice-président dès 1856, la présidence étant assurée, comme actuellement encore, par le conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur. Il quitta cette vice-présidence et le Conseil de santé en 1885, à la suite d'une altercation plutôt

vive avec le Conseil d'Etat et d'une façon si cavalière que la dignité de l'histoire m'interdit de la rapporter. Et cependant, je puis attester l'exactitude de ces faits, car ils me furent contés plus d'une fois par Louis Monnet, le fondateur du *Conteur vaudois*, qui fut le secrétaire de Recordon au Conseil de santé et que j'ai intimement connu.

Je tiens aussi du professeur de Cérenville quelques détails sur la façon dictatoriale dont Recordon comprenait son rôle de chef du service de santé : c'est ainsi qu'il ne convoquait qu'une fois par année les autres membres du dit conseil, ne leur demandant qu'une chose : la ratification des décisions qu'il avait prises pendant l'année.

* * *

Un homme dont je voudrais dire enfin quelques mots et qui joua un rôle de premier plan dans la transformation de l'Académie en Université est Samuel Cuénoud. Né en 1838, il fit des études d'ingénieur ; en 1870, il est nommé directeur de l'école dite alors Ecole moyenne, plus tard dénommée Ecole industrielle et appelée aujourd'hui Collège scientifique. Il occupe cette place pendant quatre ans, soit jusqu'en 1874, où il est appelé à enseigner les mathématiques à l'Académie ; il le fait pendant deux ans. Il passe ensuite à la direction de l'Hôpital cantonal, qu'il occupa de 1876 à 1882, pour devenir cette année-là municipal de la ville de Lausanne. Nommé syndic en 1883, il préside aux destinées de la ville jusqu'en 1897, année où il quitta la vie publique pour diriger l'Union vaudoise du crédit. Il mourut en 1912, à l'âge de septante-quatre ans.

Lorsque je préparais mon écrit sur le cinquantenaire de la faculté de médecine, j'ai lu le compte rendu officiel de tous les débats qui eurent lieu au Conseil communal de Lausanne et qui se rapportaient au legs de Rumine, à la fondation de l'Université et aux fêtes universitaires. Comme bien on pense, je ne me suis pas borné, dans cette lecture, aux seuls débats que je viens d'indiquer, car on n'est pas Lausannois pour rien ; j'ai lu, en passant, une foule d'autres débats et j'ai été frappé du rôle

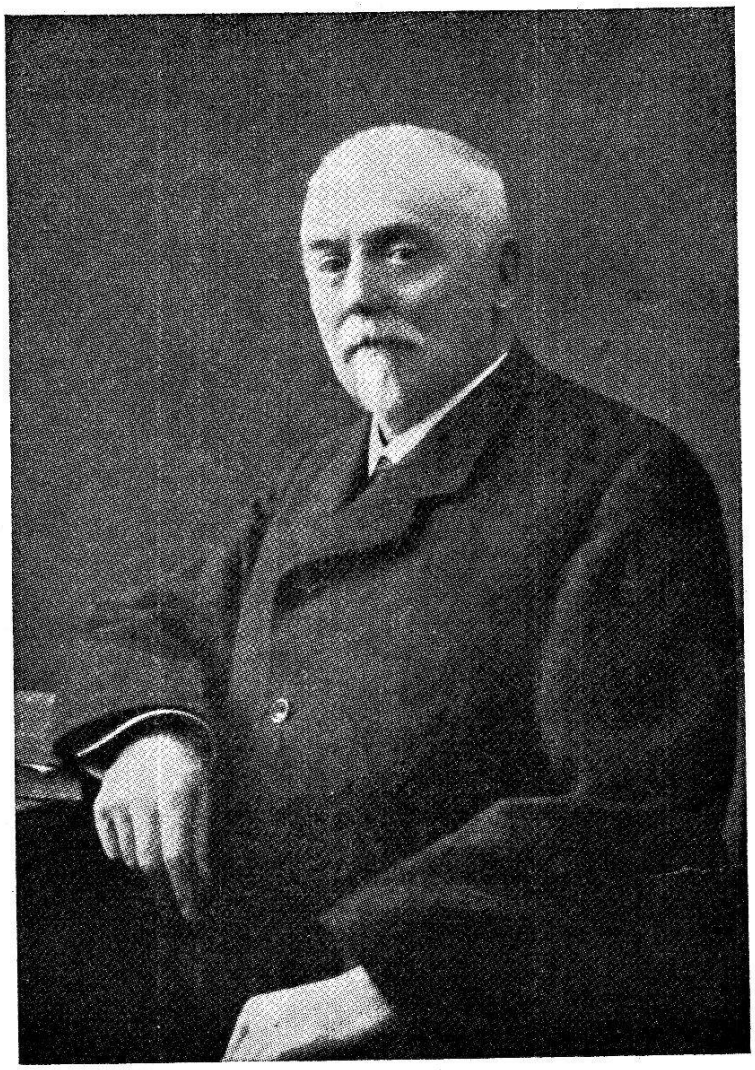

SAMUEL CUÉNOUD
1838 - 1912

Cliché dû à l'obligeance de M. le Dr Taillens.

éminent que le syndic Cuénoud a joué au Conseil communal ; il y a bien peu de discussions, tant soit peu importantes, où il ne soit pas intervenu. Courtois et énergique, bienveillant et lutteur, toujours dévoué, esprit clair, Cuénoud fut un grand magistrat et a joué, dans la vie lausannoise et pendant bien des années, un rôle de tout premier plan. On ne saurait en tout cas trop insister sur l'importance de son rôle dans la transformation de l'Académie en Université, car cette transformation dépendit

en grande partie de l'attribution du legs de Rumine, legs qui avait été fait à la ville de Lausanne. Il est certain que le syndic Cuénoud a été l'un des principaux artisans de la fondation de l'Université, car il usa, avec intelligence, avec persévérance, avec habileté, de toute son influence, qui était énorme, au Conseil communal, pour que le legs de Rumine fût attribué à cette fondation.

J'ai eu le grand privilège de connaître personnellement le syndic Samuel Cuénoud et même de lui donner des soins et je puis dire que le commerce de cet homme, foncièrement honnête, distingué et bienveillant, était particulièrement agréable. Il y a quelques mois, j'ai écrit à l'actuelle municipalité de Lausanne, demandant que le nom de Samuel Cuénoud fût donné à l'une de nos artères ; il me paraissait et il me paraît encore que le rôle si utile et si prééminent qu'il joua dans la vie lausannoise, méritait bien cet honneur posthume. On me répondit qu'on prenait note de ma demande, qu'on la transmettait à la Direction de police, qui préside au baptême des rues ; mais j'ai bien peur que, une fois de plus, ne soit prouvée la vérité de cet adage : « Les morts vont vite. »

* * *

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans ajouter quelques détails, qui me paraissent intéressants. C'est ainsi que les traitements prévus pour les nouveaux professeurs à l'Université sont bien modestes ; en 1888, l'Académie a coûté à l'Etat la somme de 181.650 francs, la fondation de l'Université doit entraîner une dépense supplémentaire de 16.800 francs. Le traitement prévu sera par exemple :

pour les professeurs de chirurgie et de médecine, de	2500	francs,
pour celui d'obstétrique, de	1000	francs,
pour celui de médecine légale, de	800	francs,
pour celui d'ophtalmologie, de	500	francs,
pour celui de psychiâtrie, de	500	francs,

et le reste à l'avenant. On voit par là que les prétentions de nos devanciers étaient bien modestes.